

# Rapport de gestion 2011

Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui le rapport de gestion de ma deuxième année de présidence.

Ce rapport a un caractère tout à fait exceptionnel : il symbolise le passage du témoin entre deux époques. Un rapport pour deux ACG : l'ancienne ACG de droit privé et la nouvelle ACG de droit public. Deux statuts différents, mais une même volonté : la promotion des droits et la défense des intérêts des communes, quelle que soit leur taille ou leur région.

On pourrait croire que préparer ce rapport est un exercice purement administratif et qu'il faut bien en passer par là. Mais – et je suis sûr que mes prédécesseurs seront d'accord avec moi – c'est surtout l'occasion de faire un "retour sur images"... et de se rendre compte que l'on a pas mal travaillé.

Rappelez-vous ! L'an dernier, à cette époque, un certain projet de loi 10740 sur l'intercommunalité arrivait devant le Grand Conseil. Il comportait des changements majeurs pour notre Association, avec sa transformation en entité de droit public.

Concrètement, cela se traduisait notamment par une extension des droits démocratiques, l'introduction d'un droit de veto des conseils municipaux sur certaines de nos décisions.

Nous avons également obtenu de nouveaux droits en faveur des communes, sachant qu'en règle générale, l'Etat doit maintenant consulter l'ACG, la Ville de Genève et les communes concernées pour tout projet de portée législative ou réglementaire touchant les communes.

Après 46 ans de bons et loyaux services, nos premiers statuts ont donc eu droit à un grand dépoussiérage. Or c'est bien connu : quand la poussière s'envole, ça fait parfois tousser... un peu ou beaucoup... mais visiblement pas trop, vu la vitesse avec laquelle ce projet a été traité par le Grand Conseil... Une performance qui ne vient pas forcément tout de suite à l'esprit quand on pense à notre Parlement !

Ainsi, il aura fallu moins de deux mois aux députés pour adopter la loi donnant naissance à l'ACG actuelle, le 19 novembre 2010. Et à l'unanimité des votants moins une seule abstention, s'il vous plaît!

Ce double record, c'est un peu comme la partie émergée de l'iceberg. Parce que nous savons tous que, en dessous, cette transformation a été le fruit d'un énorme travail. Un travail qui aura pris plus de deux ans, au sein de l'ACG d'abord, avec le DIM ensuite, dans la dernière partie du parcours.

Au risque de me répéter, je voudrais à nouveau vous dire à tous un très grand merci pour votre implication dans ce dossier essentiel pour notre Association. A nos magistrats, merci d'avoir fait passer la cause commune avant les intérêts particuliers ! A Mme la Conseillère d'Etat et ses collaborateurs, merci d'avoir compris les enjeux de cette transformation pour l'ACG et d'avoir porté puis défendu ce projet.

La finalisation de la "transfo ACG", c'est la troisième étape des grands chantiers entamés par notre Association il y a trois ans.

Avant elle, il y aura d'abord eu le renforcement de la péréquation financière intercommunale. Le dossier était complexe et l'enjeu très important : trouver un moyen de réduire les déséquilibres croissants entre nos communes ! Parce qu'à terme, ces disparités sont dommageables pour chacun d'entre nous.

Nous avons aussi vécu la création du Fonds intercommunal. L'ancien FEC a peut-être perdu une initiale dans l'opération, mais le nouveau FI a gagné en importance et en efficacité.

Notre Association a pu ainsi apporter un soutien décisif à la concrétisation de différents projets :

- en atténuant sensiblement le choc du transfert de charges GIAP de l'Etat vers les communes;
- en finançant le développement de projets tels que le RIAG. 30 communes sont aujourd'hui reliées à ce Réseau inter-administration genevois... et 5 mairies supplémentaires le seront encore d'ici fin 2011.
- en relançant le Bibliobus, qui s'arrête désormais à Russin, 32<sup>e</sup> commune signataire de la convention avec la Ville de Genève ;
- en facilitant l'accès des jeunes à la culture par la réduction du prix des billets de spectacle ;
- en soutenant des manifestations culturelles – et bientôt sportives – qui réunissent les habitants de plusieurs communes ;
- en apportant un soutien financier exceptionnel à la FASE – active aujourd'hui dans plus de 40 communes - lors de sa réorganisation structurelle.

Cette "transfo ACG" a aussi eu des effets dans d'autres domaines. Elle a rendu l'ACG incontournable sur tous les dossiers techniques concernant les communes. Depuis une année, nous fréquentons donc toujours plus souvent la rue de l'Hôtel-de-Ville, pour présenter aux commissions du Grand Conseil la position des communes et sensibiliser les députés à leurs besoins.

En plusieurs dizaines de séances, votre Président – efficacement entouré de membres du Bureau et de la Direction de l'ACG – a suivi une multitude de dossiers, dans des domaines divers et variés.

Pour l'ACG, ces auditions sont autant d'occasions de sensibiliser les députés aux problèmes de nos communes.

Sur le plan institutionnel aussi, l'ACG a été très présente cette année. Auditionnée trois fois par la commission thématique n°4 de la Constituante, en charge de "l'organisation territoriale et des relations extérieures", elle a ainsi pu faire des propositions concrètes concernant les communes.

Le 23 mars dernier, notre Assemblée générale s'est d'ailleurs clairement prononcée sur des points fondamentaux à ses yeux :

- ◆ il n'est pas opportun d'introduire une obligation de fusion entre communes. Mais une démarche incitative pourrait faire avancer la réflexion;
- ◆ la création de districts est inutile : elle ne fait que créer une strate institutionnelle supplémentaire, sans gain démocratique à la clé;
- ◆ pour éviter tout déficit démocratique, la répartition des tâches entre l'Etat et les communes doit impérativement être clarifiée, tout comme les modes de gestion envisagés.

L'Assemblée constituante a repris ses travaux il y a quelques jours, après la consultation lancée tous azimuts en début d'année sur son premier projet. On peut donc parier sans trop de risque que l'on retrouvera ce point au programme de nos travaux d'ici le vote final d'octobre 2013.

En parallèle, l'ACG participe à toute une série de groupes de travail traitant de dossiers importants pour le fonctionnement quotidien et à venir des communes.

On y retrouve la réforme de la taxe professionnelle communale. L'enjeu est très important pour les communes, puisque la suppression de cet impôt pourrait entraîner une perte de près de 200 millions de francs. Sans compter les 100 autres millions liés à la réforme de la fiscalité des personnes morales.

Alors bien sûr, le département des finances a évoqué des compensations pour limiter ces pertes. Mais quand on connaît les difficultés que rencontre l'Etat pour réaliser des économies dans son budget 2012, on voit mal comment il financerait ces compensations.

En ce qui concerne la réforme de l'état civil, l'ACG entend continuer à faire passer un message : les communes pourraient réfléchir à une nouvelle réduction du nombre d'arrondissements, tout en sachant qu'elles restent très attachées à ce lien particulier avec les communiers, à cette proximité précieuse. Sans compter que les économies que l'on annonce en cas de cantonalisation doivent encore être démontrées. Et que la question du personnel, en particulier, ne serait pas si facile à traiter qu'on veut bien le dire.

En ce qui concerne la police municipale, quelques adaptations doivent être faites – notamment en matière de recrutement – mais le bilan est globalement bon : les APM répondent clairement à un besoin ! Les communes ont donc réagi fraîchement au rapport Phénix, qui évoquait une intégration éventuelle des polices municipales dans la police cantonale après 2014. Parce qu'elles sont attachées à leurs APM - dont le rôle de proximité est essentiel – et qu'une fusion ne résoudrait pas le problème de la présence policière sur le terrain.

Le dispositif genevois de sécurité en matière d'incendie et de secours mobilisera aussi largement l'ACG. Le rapport de la Cour des comptes l'a bien montré : les communes ont du pain sur la planche ! Leur "menu" est consistant : du projet ConvergenceS à la mise sur pied d'une structure intercommunale qui pourrait chapeauter tout le dispositif, le travail ne va pas manquer. Avec des objectifs ambitieux : privilégier les synergies pour rationaliser le fonctionnement, les structures.... et les coûts financiers évidemment !

Nous avons constaté, non sans satisfaction, que ce rapport arrive avec des propositions déjà largement défendues par l'ACG il y a plus d'une dizaine d'années. Espérons qu'après ce "faux départ", ce dossier connaîtra enfin une progression plus rapide.

Enfin, l'ACG est en discussion avec le DCTI pour essayer de simplifier les procédures en matière d'urbanisation. L'idée consiste à établir un dialogue plus constructif – c'est le cas de le dire – entre les communes et l'Etat. Pour faire entendre les besoins des communes dans la gestion des grands projets de construction. Pour dépasser les blocages réciproques. Pour mettre en place une concertation plus efficace. Nous avons fait des propositions concrètes dans ce sens au chef du département.

En dehors de ces grands chantiers, la vie quotidienne de l'ACG en 2010-2011, ce furent aussi 12 séances de comité et 7 assemblées générales extraordinaires, avec souvent des ordres du jour consistants ! Des décisions importantes ont été prises concernant le fonctionnement de l'ACG.

Le 26 janvier dernier, la nouvelle ACG a officiellement vu le jour. Les organes statutaires de l'ACG de droit privé ont été repris à titre transitoire jusqu'à aujourd'hui, puisque notre Assemblée générale procédera dans quelques instants à l'élection de son nouveau Comité. Conformément à l'article 89 de la loi sur l'administration des communes, l'Assemblée générale a également validé la reprise des actifs et des passifs de l'ACG "privée" au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le 18 mai 2011, l'Assemblée générale a validé le projet de règlement sur la procédure d'opposition des conseils municipaux à l'encontre des décisions de l'Assemblée générale. Les conditions d'invalidation des décisions de l'Assemblée générale sont élevées, mais les conseils municipaux peuvent pourtant s'opposer à certaines décisions de l'Assemblée générale s'ils le jugent nécessaire.

Ce "droit de veto" est l'une des pierres angulaires de la nouvelle ACG. Il a d'ailleurs été largement commenté lors de la séance de formation aux nouveaux conseillers municipaux, organisée il y a trois jours avec l'IDHEAP. Les communes doivent encore l'apprivoiser, mais l'apprentissage se déroule bien.

Le 24 juin dernier, enfin, le Comité a soumis à l'Assemblée générale – malheureusement sans succès - une proposition de règlement sur l'élection du Comité ACG. Vous le savez, jusqu'en 2007, la composition du Comité de l'AG était établie de manière consensuelle, avant d'être soumise à l'AG. Il y a quatre ans, un certain nombre de magistrats ont demandé qu'un appel à candidature soit lancé, avec dossier à l'appui. Cette demande a été intégrée dans les nouveaux statuts de l'ACG.

Je me réjouis sincèrement de l'intérêt suscité par cette élection, en attirant encore une fois votre attention sur l'importance d'une bonne représentativité des sensibilités politiques, des régions et des types de communes. C'est une condition sine qua non pour permettre des discussions fructueuses. C'est surtout une garantie de pouvoir avancer sur les dossiers de plus en plus nombreux qui nous arrivent.

Ces dossiers, qui sont aussi toujours plus complexes, sont étudiés dans les commissions internes de l'ACG. Je voudrais d'ailleurs en profiter pour saluer leur important travail. De la Commission consultative de sécurité municipale présidée par notre collègue Pierre Maudet à la Concertation culturelle, en passant par la commission Sociale-Jeunesse - et, bientôt, la commission sportive - les magistrats qui y siègent instruisent les sujets qui nous sont soumis, pour permettre à l'Assemblée générale de se prononcer en toute connaissance de cause. Un grand merci à tous pour votre engagement, en dépit d'un agenda souvent très chargé.

Outre ces séances, le calendrier ACG comporte des rendez-vous annuels incontournables. Le Prix de l'artisanat en fait partie. C'est l'occasion, pour notre Association, de récompenser des valeurs telles que la compétence et le savoir-faire. En 2011, le prix de l'Artisanat a récompensé M. Alain Brönnimann, maître-boucher installé à Carouge.

Quelques mots encore pour remercier sincèrement le Conseil administratif de Carouge, qui nous a réservé un accueil aussi chaleureux que gourmand à l'occasion de cette belle cérémonie au théâtre de Carouge.

Et comme on ne change pas une équipe qui gagne, je tiens à saluer l'engagement indéfectible de la Banque cantonale de Genève, présente à nos côtés depuis le premier Prix de l'Artisanat. C'est grâce à son précieux soutien que les films présentant les lauréats peuvent être diffusés sur Léman Bleu.

Au terme de ces deux années de présidence, je voudrais vous dire que j'ai vécu une expérience exceptionnelle. Grâce à vous... et avec vous.

La « transfo ACG » marque un changement fondamental pour notre Association. Elle la modernise, elle lui donne une "carrure" institutionnelle pour promouvoir toujours plus les intérêts des communes. MAIS la nouvelle ACG reste fidèle à ses valeurs fondamentales : la représentation des intérêts institutionnels communs à l'ensemble des communes.

Encore quelques mots pour dire un grand et sincère merci à tous les membres du Comité sortant, et notamment aux membres du Bureau. J'ai beaucoup apprécié de travailler avec des personnalités intelligentes, ouvertes, capables – et ce n'est pas la moindre de leur qualité – de mettre de côté leurs intérêts particuliers pour travailler tous ensemble à faire de notre ACG un partenaire « qui tient la route ».

Une très grand merci aussi à notre Directeur général, Alain Rütscbe. Sa compétence, sa disponibilité et son dévouement sans bornes en faveur de la cause des communes m'ont été très précieux pendant ces deux années de présidence. Merci aussi à l'équipe du Secrétariat de l'ACG, qui répond toujours présente !

Encore une fois merci à tous et surtout merci de votre attention !"